



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 21 avril 2023

En réponse à l'expression publique de l'intersyndicale de Morlaix, le préfet du Finistère, Philippe MAHÉ, tient à rappeler, comme l'a indiqué le chef de la CSP, que les convocations de 9 personnes au commissariat de Morlaix le 17 mai prochain ne relèvent en aucun cas d'une quelconque « répression policière » à l'encontre des manifestations sociales.

Ces convocations sont exclusivement consécutives aux blocages de la RN12 par des manifestants les 13 et 22 mars 2023, en dehors des manifestations dûment autorisées. En effet ces blocages par différents véhicules et l'usage de feux de palettes ont engendré des risques routiers importants sur l'axe de circulation et nécessité la mise en place de déviations avant que les forces de l'ordre puissent y mettre fin.

Les policiers sur place ont ainsi relevé les immatriculations des véhicules utilisés, car ces blocages constituent un délit d'entrave à la circulation et une procédure a donc été ouverte, objet des convocations judiciaires.

Tout en rappelant le droit républicain de manifester dans le respect de la légalité, le Préfet du Finistère condamne une nouvelle fois les débordements commis en marge des manifestations sociales par des groupes minoritaires : les actions de natures diverses ayant pour seules intentions de créer le désordre doivent rester sans lien avec les manifestations sociales et les organisations syndicales soucieuses de la légalité républicaine.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 90 77 20 23 / 02 90 77 20 21

Mél : [pref-](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

communication@finistere.gouv.fr